

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 5 juillet 2011, à 20:00 heures, à la salle Simon Lacoste, du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présents, formant quorum sous la présidence de monsieur François Gamache, maire, les conseillers : Monique Savard, Dominic Gemme, Clairette Gemme McDuff, Nathalie Poitras, Mario McDuff, Pierre Vermette.

Le directrice générale par intérim, madame Carmen McDuff, était aussi présente.

241-07-11 OUVERTURE DE LA SÉANCE.

L'ouverture de la séance est faite par monsieur François Gamache, maire.

242-07-11 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉE par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec l'item « varia » ouvert jusqu'à la fin.

243-07-11 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DE JUIN 2011.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU d'accepter le procès-verbal de la séance de juin 2011, tel que rédigé.

244-07-11 APPROBATION DES COMPTES DU MOIS.

Je soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après:

Achats de biens et services	1 391 945.85\$
Salaires (périodes 11 et 12)	235 053.57\$
	<u>1 626 999.42\$</u>

Signé ce 5^e jour de juillet 2011.

Carmen McDuff, secrétaire-trésorière adjointe

ATTENDU les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes à la présente, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

ATTENDU le certificat de crédits suffisants émis par le secrétaire-trésorier relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU:

- 1^o d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds. En conséquence, le conseil autorise les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.

2° d'autoriser le paiement des dépenses. En conséquence, le conseil autorise le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

245-07-11 DÉPÔT DES RAPPORTS DES CHEFS DE SERVICES.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'adopter le dépôt des rapports des chefs de services pour les services d'administration, loisirs culturels et sportifs, techniques, trésorerie et urbanisme.

246-07-11 CROIX-ROUGE CANADIENNE, PROJET D'ENTENTE "SERVICES AUX SINISTRÉS".

CONSIDÉRANT que la Division du Québec de la Croix-Rouge et le ministère de la Sécurité publique ont signé une entente qui confie à la Croix-Rouge la gestion de tout le matériel d'urgence lors de sinistre;

CONSIDÉRANT le projet de lettre d'entente proposé par la Société Canadienne de la Croix-Rouge;

CONSIDÉRANT que la municipalité est en accord, entre autre, avec les modalités d'offre de service tel que stipulé dans le projet de lettre d'entente proposé;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par madame Nathalie Poitras et RÉSOLU de mandater le maire monsieur François Gamache, ou en son absence le maire suppléant, monsieur Mario McDuff et la directrice générale par intérim madame Carmen McDuff ou en son absence, la directrice à la trésorerie, madame Josée Desmarais à signer pour et au nom de la municipalité la lettre d'entente "Services aux sinistrés entre la municipalité de Saint-Amable et la Société Canadienne de la Croix-Rouge, tel que proposé pour les années 2011, 2012 et 2013.

247-07-11 ALLIANCE VERTE- ADHÉSION.

CONSIDÉRANT que les principaux objectifs de l'Alliance verte sont de renforcer la performance environnementale de l'industrie maritime par un processus d'amélioration continue, de bâtir des relations fortes avec les intervenants de la voie maritime, de faire connaître les activités de l'industrie maritime et ses avantages environnementaux;

CONSIDÉRANT la mission de l'Alliance verte de réduire l'empreinte environnementale et les risques de pollution de l'industrie maritime;

CONSIDÉRANT la vision de l'Alliance verte de guider l'industrie maritime vers l'excellence environnementale;

CONSIDÉRANT la démarche de développement durable entreprise par l'Alliance verte;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun frais d'adhésion pour les membres supporteurs;

CONSIDÉRANT les perspectives de développement du Port de Montréal à Contrecoeur à moyen terme;

CONSIDÉRANT que la MRC de Marguerite-d'Youville est bordée par le fleuve Saint-Laurent et inclut la ville de Contrecoeur;

CONSIDÉRANT la lettre de Mme Sylvie Vachon, présidente-directrice générale, en date du 18 mars 2011, invitant la MRC à devenir membre supporteur de l'Alliance verte;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU à l'unanimité,

D'adhérer à l'Alliance verte à titre de membre supporteur;

D'autoriser la directrice générale par intérim, madame Carmen McDuff à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable tout document utile au suivi de la présente résolution;

De transmettre la présente résolution à l'Alliance verte à madame Sylvie Vachon présidente-directrice générale du Port de Montréal.

248-07-11

ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Amable s'est engagée à élaborer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre du programme du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale pour les réfections des réseaux d'eau potable et d'égouts;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par monsieur Mario McDuff et RÉSOLU

Que le conseil municipal réalise le plan d'action tel que présenté dans l'échéancier, pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées de la Municipalité de Saint-Amable;

Que le conseil accepte l'échéancier du plan d'action et mandate le service technique à faire les démarches nécessaires pour adopter le plan d'action et de le transmettre au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

249-07-11

PARTICIPATION À LA PHASE VIII, VOLET II, DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC RELATIF À LA STABILISATION DES FONDATIONS.

CONSIDÉRANT l'annonce par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qu'une enveloppe budgétaire de 288 000.\$ est mise à la disposition de la Municipalité de Saint-Amable dans le cadre du programme Rénovation Québec pour l'année 2011-2012;

CONSIDÉRANT que ce programme prévoit une contribution du milieu municipal équivalente à celle versée par la Société d'Habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU de confirmer à la Société d'Habitation du Québec l'intention de la Municipalité de Saint-Amable de participer à la phase VIII du programme Rénovation Québec, volet II en ce qui a trait à la stabilisation des fondations.

250-07-11

AVIS DE MOTION: RÉGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT UN PROGRAMME POUR LA STABILISATION DES FONDATIONS.

Monsieur le conseiller Mario McDuff, donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur un règlement concernant une aide financière versée par la Municipalité et la Société d'habitation du Québec, en vertu d'un programme municipal pour la stabilisation des fondations, décrétant une dépense et un emprunt à ces fins.

- 251-07-11 AVIS DE MOTION : PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET II, PHASE VIII.
- Monsieur le conseiller Mario McDuff donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement relatif à l'adoption du programme d'aide financière municipale pour la stabilisation des fondations, en collaboration avec la Société d'Habitation du Québec.
- 252-07-11 NOMINATION D'UNE PERSONNE RESPONSABLE DU PROGRAMME POUR LA STABILISATION DES FONDATIONS.
- CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu la confirmation qu'une enveloppe budgétaire est disponible dans le cadre du programme rénovation Québec, volet II, soit pour la stabilisation des fondations;
- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer une personne responsable du programme;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Vermette, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU de nommer madame Josée Desmarais, directrice à la trésorerie, comme responsable municipale de la gestion du programme Rénovation Québec, volet II, phase VIII.
- 253-07-11 MANDAT DE SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC.
- IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de mandater le maire, monsieur François Gamache, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff ainsi que la directrice générale par intérim, madame Carmen McDuff, ou en son absence, madame Josée Desmarais, directrice à la trésorerie, à signer pour et au nom de la Municipalité un protocole d'entente avec la Société d'Habitation du Québec, le Programme Rénovation Québec, volet 2, phase VIII.
- 254-07-11 ENGAGEMENT D'UN ÉTUDIANT SUPPLÉMENTAIRE AU CAMP DE JOUR.
- CONSIDÉRANT que le nombre d'enfants inscrits au camp est plus nombreux que par les années passées et qu'il y a lieu d'engager un étudiant supplémentaire afin de respecter les ratios;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'engager monsieur Benoît Lachapelle, comme animateur de camp de jour pour la saison été 2011.
- 255-07-11 DÉPÔT DE DEUX RAPPORTS COMPARATIFS DE L'ANNÉE 2011.
- IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU d'accepter le dépôt de deux rapports comparatifs de l'année 2011, soit le premier comparant les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent au cours de la période correspondante soit au 31 mai et le second comparant les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget, tels que présentés par madame Josée Desmarais, directrice à la trésorerie.
- 256-07-11 MANDAT AU DIRECTEUR DU SERVICE D'URBANISME POUR BORNES D'ARPENTAGE.
- CONSIDÉRANT que suite à des travaux d'infrastructures effectués par les services municipaux, certaines bornes d'arpentage ont été enlevées ;
- CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du 843, rue Croissant Denis et du propriétaire du 230, rue Dollard ;

CONSIDÉRANT que ces propriétaires ont fournis des documents démontrant la présence de bornes ou ont affirmé la présence de bornes avant les travaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU de mandater le directeur du service d'urbanisme à mandater un arpenteur géomètre afin d'installer deux nouvelles bornes pour chacune des propriétés ci-haut mentionnées.

257-07-11

ACHAT D'UNE LICENCE SUPPLÉMENTAIRE D'UTILISATION DE LA CARTE JMAP.

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme doit se munir d'une licence supplémentaire d'utilisation de la carte JMAP du gestionnaire municipal, pour le bénéfice du Directeur ;

CONSIDÉRANT que la carte JMAP est un outil de travail indispensable pour le Directeur du service de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'offre de PG solutions pour l'ajout d'une licence supplémentaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'accepter l'offre de service de PG solutions pour l'ajout d'une licence supplémentaire de JMAP, au coût de 1 800.01\$ taxes incluses.

258-07-11

NOMINATION DU MAIRE ET D'UN REMPLAÇANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE LA GARE DE SOREL.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dominic Gemme, APPUYÉ par monsieur Pierre Vermette et RÉSOLU de nommer monsieur le maire François Gamache, ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Mario McDuff à siéger au conseil d'administration de la Régie de la gare de Sorel.

Il est également RÉSOLU de nommer le maire monsieur François Gamache, en l'absence de monsieur Mario McDuff au conseil d'administration du CIT Sorel-Varenes.

259-07-11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 657-11 AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « AIDE AUX IMMOBILISATIONS ».

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario McDuff, APPUYÉ par madame Monique Savard et RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 657-11 intitulé : Règlement numéro 657-11, décrétant un emprunt de 942 205.\$ afin de financer la subvention du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine accordée dans le cadre du programme « Aide aux immobilisations ».

Le règlement décrète ce qui suit :

Règlement numéro 657-11, décrétant un emprunt de 942 205.\$ afin de financer la subvention du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine accordée dans le cadre du programme « Aide aux immobilisations ».

ATTENDU l'annonce de la Ministre Christine Saint-Pierre, qui octroie à la Municipalité de St-Amable une subvention de 942 205\$ pour la construction d'une bibliothèque;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Amable a adopté le 17 novembre 2008, un règlement d'emprunt numéro 617-08 décrétant une prévoyant entre autre la dépense pour la construction de la bibliothèque, mais que ce règlement ne prévoit pas le financement pour le montant de la subvention, et qu'elle ne peut,

par le fait même, financer la partie du montant de la subvention qui sera versée à la municipalité sur une période de 20 ans.

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément à l'article 1093.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU la confirmation de la subvention du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine datée du 30 octobre 2008, afin de permettre la Construction d'une bibliothèque municipale à Saint-Amable;

ATTENDU que la subvention est versée sur une période de 20 ans;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 942 205.\$;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} février 2010;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2

Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre du programme « Aide aux immobilisations », le conseil est autorisé à dépenser la somme de 942 205\$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 20 ans.

ARTICLE 3

La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, conformément à la convention intervenue entre le ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Municipalité de Saint-Amable, le 9 janvier 2009, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

260-07-11

ACHAT DE BILLETS POUR PARTICIPER AU SOUPER À L'OCCASION DE LA FÊTE DES VENDANGES.

CONSIDÉRANT qu'un nouvel événement verra le jour à Saint-Amable les 17 et 18 septembre, soit la Fête des Vendanges gourmandes au vignoble Domaine Elbama ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Poitras, APPUYÉ par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'acheter 8 billets, au coût de 80.\$ chacun pour participer au souper sous le grand chapiteau qui aura lieu le 17 septembre.

261-07-11

DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ.

CONSIDÉRANT qu'un congé sans solde de quatre mois avait été accordé au directeur général afin de lui permettre de relever un nouveau défi à l'étranger ;

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Nicolas Moukhaiber, directeur général en date du 5 juillet 2011 ;

IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU d'accepter la démission de monsieur Nicolas Moukhaiber au poste de directeur général de la Municipalité.

262-07-11

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS.

- M. Jacques Harvey, rue Thomas : S'informe du dossier de la réglementation au sujet des maisons mobiles.
- M. Harvey, 809, Croissant Daoust : Propose que dans la nouvelle réglementation il soit permis l'installation de sonotube. Se plaint également que suite à la Fête nationale il y avait des planches de bois avec clous qui traînaient sur la dalle de béton.
- Mme Claire Leblanc, 687, rue Jeannine : Mentionne qu'à St-Rémi de Napierville, il y a des maisons mobiles et qu'il est permis la construction sur « sonotube »
- M. Robert McDuff, 585, rue Principale : S'informe du suivi de la lettre qui a été envoyée par sa conjointe, à la municipalité.
- M. Maurice Emond, 219, rue Daunais : Discute du dossier des maisons mobiles.
- M. Patrick McDuff, 840 rue Martin : Mentionne qu'à l'OMH du 300 rue Dominique, le trottoir n'a pas été raccordé à la rue suite aux travaux d'égout sanitaire. Il félicite le conseil pour la pose de nouveau pavage sur le lien routier et sur une partie de la rue Martin.
- M. Labonté, rue Pagé : Félicite la Municipalité pour l'organisation de la Fête nationale et suggère qu'une structure permanente soit construite au parc Le Rocher plutôt que de louer une scène à chaque année.

263-07-11

LEVÉE DE LA SÉANCE.

À 20:35 heures, IL EST PROPOSÉ par madame Monique Savard, APPUYÉE par madame Clairette Gemme McDuff et RÉSOLU de procéder à la levée de la présente séance, mettant ainsi un terme à la séance régulière de juillet 2011.

Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.